

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 23/2022

28 juin 2022

L’Autorité belge de la Concurrence approuve l’acquisition de CLG et Trilec par Rexel Belgium

Le Collège de la Concurrence de l’Autorité belge de la Concurrence (ABC) a approuvé le 28 juin 2022 l’acquisition du contrôle exclusif de CLG NV et de sa filiale Trilec NV par Rexel Belgium NV.

La concentration concerne les marchés en amont de l’approvisionnement en câbles et en matériel technique d’installation électrique et le marché en aval du commerce de gros de matériel électrique en Belgique.

Le Collège a constaté, avec l’auditeur, que la concentration ne risque pas d’avoir d’effet susceptible de faire obstacle à l’approbation.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Prof. em. dr. Jacques Steenbergen

Président

Tel. +32 (2) 277 73 74

Courriel : jacques.steenbergen@bma-abc.be

Site internet : www.concurrence.be

L’Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d’une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l’ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L’ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l’Union européenne et la Commission européenne à l’intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).